



Orléans, le 27 janvier 2021

RECTORAT de l'académie d'Orléans-Tours  
A l'attention de Monsieur COLLIN  
21 rue Saint-Etienne  
45043 ORLEANS CEDEX 1

Objet : Recours du mouvement intra-académique 2020

Monsieur COLLIN,

Dans votre courrier du 14 décembre vous ne répondez que partiellement aux interrogations que nous avons formulées le 4 novembre dernier.

Nous vous remercions de la communication des chiffres qui concernent les recours et demandes d'affectations à titre provisoire et prenons note des améliorations probables du calendrier pour le mouvement intra 2021.

Pour ce premier mouvement sans commissaires paritaires et, avec une présentation des résultats du mouvement aux collègues plutôt laconique, les recours semblaient le seul moyen d'obtenir les informations manquantes et d'instiller un peu de confiance dans ce mouvement : vous comprendrez que la confiance ne peut pas être aveugle.

Nous vous rejoignons lorsque vous affirmez qu'il est important que les réponses données aux demandeurs soient homogènes et respectent les situations personnelles des collègues ayant obtenu les postes, cependant il faut qu'elles permettent d'éclairer leurs interrogations.

Il nous apparaît que les solutions choisies par vos services n'apportent pas ce nécessaire éclairage par rapport aux résultats indiqués sur SIAM. Lorsqu'un poste était ouvert au mouvement vous avez indiqué que le barème était insuffisant ou simplement noté le rang de la demande dans la pile de l'établissement. Ce sont des réponses simples et peu informatives alors que vous aviez été interrogés principalement, pour la plupart des vœux, sur 3 points (des critères qui auraient permis de mieux appréhender toutes les raisons de la non satisfaction des demandes de mutation) :

- le nombre de demandeurs du poste,
- le rang sous le dernier entrant,
- le barème.

Les deux premiers points ne posent pas de difficulté quant au respect des situations personnelles Pour le dernier point nous entendons bien qu'il est difficile de communiquer un barème exact si un vœu ne concerne qu'un seul poste mis au mouvement. En revanche, il est tout à fait possible de donner une fourchette indicative afin de donner une information plus fournie et surtout plus précise. Nous sommes disponibles pour échanger sur ce sujet afin de respecter les situations personnelles et d'apporter une meilleure information aux collègues qui la demandent.

Votre courrier du 14 décembre passe cependant sous silence nos interrogations à propos des collègues participants obligatoires au mouvement intra-académique qui peuvent être soumis à l'extension. Ils se retrouvent face à deux choix.

- Ne faire que des vœux choisis au risque d'une extension subie, extension qui n'ouvre comme seule possibilité qu'un recours qui n'est pas assuré d'aboutir.
- Anticiper la phase d'extension en utilisant tous leurs vœux mais se voir refuser toute demande de révision sous prétexte qu'un de leurs vœux a été satisfait.

Nous demandons que les collègues dans cette situation puissent à la fois anticiper l'extension et, au besoin, ne pas se voir opposer un refus de principe à tout recours ou demande d'affectation à titre provisoire. Comme vos services le soulignent dans leurs réponses aux recours, il nous semble important que les demandes des participants obligatoires au mouvement intra-académique fassent bien l'objet d'un examen attentif et bienveillant.

Enfin, vous soulignez n'avoir pas eu de demandes individuelles de complément d'informations mais comme vous le savez nous avons été mandatés par nos collègues pour suivre leurs recours et échanger avec vous. Nous portons leurs demandes d'informations et leurs demandes de compléments d'informations qui font suite aux courriers envoyés par vos services. Le traitement des cas individuels se faisant selon le même schéma il est normal que nous portions une parole collective plus forte qu'une succession de demandes individuelles.

Veuillez croire, Monsieur COLLIN, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNES

Joanna PFEIFFER et Olivier LELARGE



Pour le SNEP

Christian GUERIN



Pour le SNUEP

Christophe MAYAM

